

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 28 mars 2025

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 28 mars 2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 11 avril 2025

POLITIQUE D04 MOYENS FINANCIERS**Reprise et affectation des résultats 2024 -Budget principal**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-12, ainsi que ses articles L.3312-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, des métropoles et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le règlement budgétaire et financier du Département en vigueur,

Vu la délibération du Conseil général n°2003/155 en date du 10 juillet 2003 optant pour le vote par nature,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2023-CD-1-7764.1 du 15 décembre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2023-CD-1-7691.1 du 15 décembre 2023 adoptant le budget primitif 2024 du budget principal,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2024-CD-1-7945.1 du 21 juin 2024 adoptant le budget supplémentaire 2024 du budget principal,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2024-CD-1-8132.1 du 18 octobre 2024 adoptant la décision modificative n°1 2024 du budget principal,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2024-CD-1-8157.1 du 22 novembre 2024 adoptant la décision modificative n°2 2024 du budget principal,

Vu le compte de gestion 2024 du budget principal établi et présenté par Madame le Payeur Départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2025-CD-1-8324-1 du 11 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2025-CD-1-8325-1 du 11 avril 2025 adoptant le compte administratif 2024 du budget principal,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

Considérant qu'il revient au Conseil départemental, après avoir adopté le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal, de décider de l'emploi du résultat excédentaire en report en section de fonctionnement et/ou son affectation en section d'investissement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'affecter les résultats du compte administratif 2024 du budget principal ainsi qu'il suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2024 :

	Résultats Budget principal
Fonctionnement en €	
Résultats de l'exercice 2024	-26 325 497,48
Résultat de l'exercice antérieur reporté	40 941 760,22
Résultats de clôture de l'exercice 2024 en fonctionnement	14 616 262,74
Solde des restes à réaliser 2024	-
Investissement en €	
Résultats de l'exercice 2024	165 783 182,60
Résultat de l'exercice antérieur reporté	-127 719 395,90
Résultats de clôture de l'exercice 2024 en investissement	38 063 786,70
Solde des restes à réaliser 2024	355 340,08
Besoin / Capacité de financement cumulé au 31/ 12/ 2024	38 419 126,78

Affectation et report à nouveau 2024 du résultat :

	Résultats Budget principal
Affectation 2024 du résultat de fonctionnement en €	
Investissement (1068)	0,00
Report à nouveau 2025 du résultat en €	
Fonctionnement (002)	14 616 262,74
Investissement (001)	38 063 786,70

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de

Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 11 avril 2025

Reprise et affectation des résultats 2024 -Budget principal

Délibération

Président de la séance : Monsieur Pierre Bédier

Secrétaire : Laurent BROSSE

Votent POUR (41) : Myriam Aourir, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Raphaël NIVOIT, Karl Olive, Cédric Pemba-Marine, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Marc Tourelle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations : Marie-Hélène Aubert à Olivier Lebrun, Geoffroy Bax de Keating à Clarisse Demont, Julien Chambon à Nicole Bristol, Arnaud Pericard à Gwendoline Desforges, Patrick Stefanini à Josette Jean.

Date de mise en ligne : 15 avril 2025

Transmission préfecture le : 14 avril 2025

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20250411-lmc1156414-DE-1-1

Du : 14 avril 2025

Délibération exécutoire le : 15 avril 2025

COMPTE ADMINISTRATIF DU DEPARTEMENT DES YVELINES

EXERCICE 2024

Présenté par le Président du Conseil départemental

Date de Convocation: 28/03/2025

A Versailles,

Le Président du Conseil départemental,

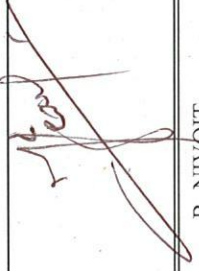
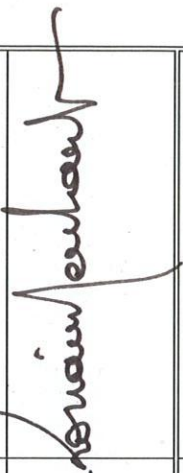
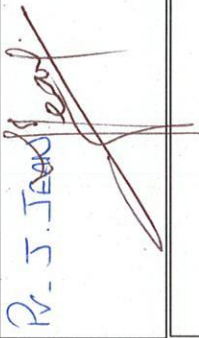
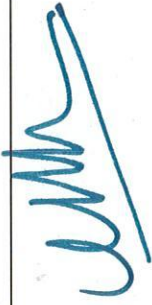

Pierre BÉDIER

Délibéré par le Conseil départemental, réuni en séance publique à Versailles

, le 11 Avril 2025

Les membres du Conseil départemental :

M. AOURIR	C. ARENOU	M-H. AUBERT	G. BAX DE KEATING	
		 Pr. D. LEBLANC	 Pr. C. DENONT	
P. BENASSAYA	L. BOULARAN	S. BRAU	N. BRISTOL	L. BROSE
				
C. CHAGNAUD-FORAIN	J. CHAMBON	B. COQUARD	I. COUTANT	S. DESTÈVE
	 Pr. N. BASTOL		 I. Coutant	 S. Destève
N. DAINVILLE	O. DE LA FAIRE	R. DELEPIERRE	C. DEMONT	G. DESFORGES
 ND.				

F. DEVEZE	C. DUMOULIN	P. FOND	G. GARESTIER	M. MERZ
				
S. JAUNET	J. JEAN	J. KOLLMANNSSBERGER	O. LEBRUN	L. MERCKAERT
				
G. MULLER	R. NIVÔIT	K. OLIVE	C. PEMBA-MARINE	N. PEREIRA
				
A. PERICARD	A. ROSETTI	P. STEFANINI	S. THIEYRE	M. TOURELLE
				
P. WINOCOUR-LEFEVRE	C. ZAMMIT-POPESCU			
				

Nombre de conseillers en exercice :

Nombre de conseillers présents :

Nombre de suffrages exprimés :

42
37
41 (dont 5 renouvelés)

VOTES : Pour : 41

Contre : --

Abstentions : --

Ne prend pas part
au vote 1.

Certifié exécutoire par le Président du Conseil départemental, compte tenu de la transmission en
préfecture, le 14/04/25, et de la publication le 14-04-2025

A Versailles, le

Le Président du Conseil départemental,


Pierre BEDIER